1001 DANSES St Paul 3 Châteaux

Fiche d'inscription
Enfants / Ados

MàJ 2025

AXÉ LIBRE

Photo

ADHERENT *Obligatoire et en lettres majuscules SVP pour faciliter la saisie

Date d'inscription : .... / ..... / ..... Ceci est une ☐ Inscription ☐ Ré-inscription

Nom et prénom * : .....
Adresse * : .....
.....
CP* : ..... Ville* : .....

Cadre reservé à l'administration

Date de Naissance* : ..... /..... / ..... Classe : .....

MÈRE
Nom :
Prénom :
Port* : ....

PÈRE
Nom :
Prénom :
Port* : ....

Mail* : .....

Fixe : ....

*Obligatoire et en lettres majuscules pour faciliter la saisie SVP (1seule adresse mail par élève inscrit à 1001 danses ou Poses et postures)

AUTRE personne de confiance à contacter en cas de problème

Nom & Prénom : ..... n° de tel : .... lien avec l'enfant : .....

Autres membres de la famille inscrits à 1001 Danses ou Poses et Postures pour cette saison :

Nom Prénom: ..... Lien avec l'adh..... N° tel : .....
Nom Prénom: ..... Lien avec l'adh..... N° tel : .....
Nom Prénom: ..... Lien avec l'adh..... N° tel : .....

☐ **Autorisation de sortie :** Pour la sécurité de votre enfant nous souhaitons que vous veniez le chercher à l'intérieur de l'école de danse. Un espace d'attente est prévu à cet effet. Toutefois, si vous ne pouvez pas venir le prendre et que vous souhaitiez laisser votre enfant sortir seul de l'établissement après son cours, merci de cocher la case et signer la présente autorisation. Cela décharge l'association 1001 danses de toute responsabilité, dés lorsque l'enfant quitte librement l'enceinte de l'école de danse. Une étiquette collée derrière sa carte lui permettra donc de sortir seul de l'école de danse. Sans avis contraire de votre part, cette autorisation sera renouvelée par tacite reconduction chaque année.

NB : Toutefois, même avec cette autorisation, si l'enfant souhaite attendre à l'intérieur de l'école ou faire appeler ses parents, l'hôtesse d'accueil se chargera de l'accompagner dans cette démarche.

Je soussigné Mr (Mme).....autorise mon enfant (Nom prénom).....A sortir seul de l'école de danse.

Le ..... / ..... / .....
Signature :

CHOIX DES COURS

Pour connaitre la couleur et le tarif associé aux cours choisis, reportez-vous au "Tarif"
Pour éviter les erreurs, soyez précis, reportez l'énoncé exact relevé sur le planning des cours svp

Jour : ..... heure : ..... Prof : ..... Couleur tarif : .....
Discipline avec niveau et catégorie d'âge * : .....

Jour : ..... heure : ..... Prof : ..... Couleur tarif : .....
Discipline avec niveau et catégorie d'âge * : .....

Jour : ..... heure : ..... Prof : ..... Couleur tarif : .....
Discipline avec niveau et catégorie d'âge * : .....

Jour : ..... heure : ..... Prof : ..... Couleur tarif : .....
Discipline avec niveau et catégorie d'âge * : .....

Jour : ..... heure : ..... Prof : ..... Couleur tarif : .....
Discipline avec niveau et catégorie d'âge * : .....

Jour : ..... heure : ..... Prof : ..... Couleur tarif : .....
Discipline avec niveau et catégorie d'âge * : .....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

10ème édition MàJ le 20 Juin 2025 AG du 10 Juin 2025

Le présent règlement à pour but de définir les engagements, droits et obligations de chacun dans le respect des règles de bienséance, des personnes et des locaux mis à la disposition des élèves et adhérents.

Art 1 Sécurité

Parking : Veillez à respecter les marquages au sol, sans y laisser d'objets de valeurs.

Afin de garantir votre sécurité, et celle des autres vous ne devez en aucun cas stationner sur le trottoir ou sur la voie publique. Tout contrevenant s'expose à une amende de la part des services de l'ordre.

Tout accident dans l'enceinte de l'école de danse, doit faire l'objet d'une déclaration immédiate dans le registre des incidents, auprès de l'accueil de l'école ou à défaut par mail dans les 12 heures qui suivent l'incident.

Art 2 Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à l'heure du début du cours. A la fin de l'heure de cours les parents sont priés d'être déjà présent, et de se déplacer jusque dans les locaux pour récupérer leur enfant. En cas d'impossibilité de vous déplacer pour prendre votre enfant dans l'enceinte de l'école, une décharge vous sera demandée pour laisser sortir votre enfant seul des locaux.

Sauf accord exceptionnel du professeur, les parents ne sont pas autorisés à rester en observation lors des cours de leurs enfants.

Si vous êtes amené à patienter dans l'enceinte de l'école de danse en attendant la fin des cours, merci d'observer calme et modération dans vos déplacements et ceux de vos autres enfants restés à vos cotés.

N'apportez pas d'objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'objets dans les vestiaires.

Art 3 Cours Collectifs

Afin de permettre une progression régulière et harmonieuse, les élèves se doivent de respecter les horaires des cours ainsi que le principe d'assiduité tout au long de l'année.

Vos absences n'ouvrent aucun droit à des cours de rattrapages systématiques gratuits ou non.

Toutefois, si vous devez être absent plus de 2 cours d'affilé, prévenez-nous ; les dirigeants et les professeurs s'engagent à mettre tout en œuvre pour vous aider à rattraper les cours perdus dans la mesure du possible par d'autres cours ou à défaut, vous proposer des cours particuliers.

En cas d'absence d'un professeur, ou d'annulation exceptionnelle d'un cours par la direction, ce cours sera reporté à une date ultérieure.

L'Ecole de danse se réserve le droit de procéder au remplacement d'un professeur en cas de défaillance ou d'absence prolongée du dit professeur sans que cela n'ouvre droit à des remboursements ou autres réclamations.

Pour le porteur de carte 10 Cours, il est préférable de suivre les 10 cours successivement.

Spectateurs passifs : dans une limite raisonnable et sur autorisation du professeur et de la direction, les spectateurs pourront être tolérés pendant les cours.

La direction se réserve le droit de demander l'évacuation des spectateurs passifs sans qu'elle soit dans l'obligation de justifier de ses raisons.

Art 3.1 Concernant les classes d'âges dans les cours de danse

Elles sont réfléchies dans l'intérêt de l'enfant, adaptées au contenu des chorégraphies proposées, mais aussi pour que les enfants puissent avoir des centres d'intérêts communs, se faire des amis, et faire groupe et tout au long de la saison. Il est donc important de les respecter.

Règle de base cours Adultes : Les cours Adultes sont accessibles à partir de 15 ans.

Règle de base Cours Enfants : L'enfant doit avoir l'âge révolu d'entrée dans la catégorie.

Règle de base Cours Ados : Le jeune doit avoir l'âge révolu d'entrée dans la catégorie d'âge indiqué au planning Tolérance pour Tolérance cours ados : Une tolérance exceptionnelle de 1 année pourra être acceptées si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- La Tolérance doit être atteinte dans la saison de danse +
- Justifier de 5 ans de danse +
- Obtenir l'accord de l'unanimité du bureau en plus de celle du professeur concerné.

Une fois la tolérance appliquée, il ne pourra y avoir aucune autre exception. Attention si une de ces contions n'est pas remplie la tolérance ne s'applique pas. Exemple pour un cours 12/16 ans : Pour pouvoir s'inscrire dans ce cours l'enfant doit être dans sa 12ème année sur la saison.

Tolérance : L'enfant doit entrer dans sa 11ème année avant la fin de la saison concernée + Justifier de 5 années de danse ininterrompue + Obtenir l'accord de l'unanimité du bureau en plus de celle du professeur concerné

Art 3.2 Concernant les catégories de niveaux (pour les cours de danses individuelles) : afin de permettre aux nouveaux élèves réellement débutants de trouver leurs places au sein de leurs cours, les élèves plus expérimentés présents en niveau 2 ne pourront pas accéder au même cours de niveau 1.

Art 4 Cours Particuliers

Les cours particuliers sont à régler à l'école de danse et non au professeur (sauf autre entente préalable).

L'annulation d'un cours particulier programmé ne se fera que pour des motifs réels et sérieux.

En cas d'annulation d'un cours programmé, l'un doit prévenir l'autre, dernier délai la veille au soir du jour J par les moyens entendus entre eux. A défaut d'entente préalable établie, il sera utilisé au moins 2 moyens de communications traditionnels (SMS, Mail, Tél) pour concrétiser l'annulation, celui qui annule les cours se charge de prévenir aussi l'école de danse par les mêmes moyens.

Tout cours non annulé dans les délais sera dû (sauf cas de force majeure) en valeur par l'élève, et en rattrapage x2 par le professeur. (Ces règles font appel au bon sens et peuvent être modulées par un accord tacite entre l'élève et le professeur, les compensations ci-dessus ne seront appliquées qu'en cas de désaccord ou de mésentente.).

Art 5 Cotisations, Adhésions, Carte d'accès

5.01 - La cotisation : confère la qualité de membre, elle se compose de deux parties dissociées :

La cotisation, qui donne accès aux cours de mi-septembre à mi juin N+1, hors vacances scolaires soit 30 cours minimum à 33 cours maximum par saison suivant les cours choisis, les hasards du calendrier, des vacances scolaires (zone A), et des jours fériés.

L'adhésion, qui confère uniquement la qualité de membre, elle est suffisante pour l'accession au bureau, ainsi qu'au conseil d'administration.

Elles sont dues, en totalité dés le deuxième cours suivi, et n'est pas relative à l'assiduité des membres. Elles ne sont en aucun cas remboursables, mais en cas de motifs graves et sérieux empêchant l'élève de finir son année, des solutions compensatoires pourront lui être proposées dans le respect de notre règlementation statutaire. L'attribution de cette compensation sous forme d'avoir, n'est pas un droit , il restera à l'appréciation du bureau et des circonstances. L'utilisation des avoirs obtenus répondent à une réglementation stricte et explicitement indiquée à toute personne qui en bénéficie.

5.02 - L'adhésion : est due, dés lors que le futur membre accède aux cours par le paiement de sa cotisation ou par l'adhésion volontaire.

5.03 - La Carte d'accès : la carte d'accès est obligatoire, elle est valable à vie et remboursable à restitution dans un délais de 90 jours, (si restituée dans un bon état dans les 12 mois suivant la fin des accès). Elle vous permet d'accéder aux cours et de justifier de votre présence.

5.04 - Options FFD : vous pouvez adhérer à la Fédération Française de Danse en réglant l'adhésion à la FFD, le tarif est fixé par la Fédération Francaise de Danse..

5.05 - Règlement : des aménagements de règlement sont possibles sur simple demande, mais l'étalement du dit règlement ne remet pas en cause le principe de l'adhésion à l'année. Les chèques planifiés seront encaissés quel que soit le taux de fréquentation des cours choisis.

5.06 - Frais de traitement : Toute intervention ou modification sur vos accès en cours d'année (Soit J+14 après la remise de votre engagement pour le dit accès, peuvent entraîner des frais de traitement.

5.07 - Les Cartes 10 cours : sont nominatives et valables une saison, elles sont cumulables et non transformables en cotisation annuelle (sauf accord exceptionnel).

5.08 - Les Avoirs : Le montant des avoirs est calculé au prorata, et diminué des frais de traitement. La date prise en compte pour le calcul de l'avoir est celle de la réception de l'information officielle par voie de mail, ou courrier daté. (la date d'arrêt des cours ne constitue pas à elle seule un élément probant nous permettant de considérer que la place réservée par l'adhérent dans le cours concerné redevient vacante).

Chaque accès génère son propre avoir, ils sont édités indépendamment. Leurs validité est de 1 an. Ils sont nominatifs, non remboursables et non cessibles.

Ils sont valorisables, à raison d'un avoir par nouvel accès annuel, et pour la même personne.

5.09 - Circonstances exceptionnelles et cas de force majeure : en cas de recours à cet article (incendie, inondations, autres catastrophes naturelles, décès, pandémie, ou incapacité manifeste. L'association s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer les cours par tous les moyens à sa dispositions, en dernier recours l'association pourra avoir recours à l'émission d'un avoir. Si la bonne foi de l'association ne peut pas être remis en cause, aucun remboursement ne pourra être exigé par l'adhérent.

Art 6 Respect des lieux

Le conseil d'administration et l'équipe 1001 Danses s'engagent à proposer aux adhérents une salle de danse propre agréable et des équipements en bon état de fonctionnement.

De même les adhérents doivent respecter les lieux et le matériel qui est mis à leur disposition.

Art 7 Hygiène

Dans le cadre des cours collectifs, il vous est expressément demandé de veiller à avoir une hygiène corporelle irréprochable, une tenue vestimentaire correcte et propre, ainsi qu'une paire de chaussures propres que vous amènerez dans un sac, l'accès au plancher pourra vous être refusé si l'une de ces règles n'est pas respectée.Le présent règlement vous est remis lors de votre inscription, qui lorsque vous la signez induit l'acceptation de ce règlement sans exception ni réserve. Ce règlement est également affiché dans les locaux et consultable sur demande.

Fait à Saint Paul Trois Châteaux, Le 20 Juin 2025

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FEDERATION SPORTIVE

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Tu répons par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

	Oui	Non
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant tout une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou des chocs violents qui t'ont obligé à interrompre une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave au cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ?	☐	☐
Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Fait a St paul trois chateaux le :

Signature :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), ……,
atteste avoir pris connaissance et accepte que du fait de l'inscription de mon enfant aux cours dispensés par 1001 danses, son image pourrait être utilisée lors des prises de vues aléatoires faites dans les cours par les personnes autorisées de la structure, pour les besoins de sa communication ainsi que lors du gala de fin d'année.

Toutefois, si je constate que son utilisation nuit à son image je serais en droit de revenir sur cette autorisation, en annulant mon inscription.

BON POUR ACCORD
le : ……/……/……

signature :

CONVENTION DE FORCE MAJEURE

NOM et PRENOM de l'adhérent ……

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepter de respecter le règlement intérieur décliné sur ma fiche d'inscription, ainsi que les conditions suivantes concernant les dispositions qui seront prises en cas d'impossibilité du maintien des cours pour cause de force majeure

ENGAGEMENTS de l'ETABLISSEMENT

Art 1 - L'école 1001 Danses et Axé Libre s'engagent à mettre tout en oeuvre pour maintenir les cours en utilisant tous les moyens mis sa disposition. (adaptation du planning, cours en ligne etc…)

Art 2 - En cas d'impossibilité absolue du maintien des cours par quel que moyen que ce soit les cours seront soit rattrapés soit feront l'objet d'un avoir. Aucun remboursement ne sera proposé.

Art 3 - En fonction du mode de règlement choisi les mesures suivantes seront appliquées :

- Abonnement à l'année avec un règlement par chèque : les cours non dispensés l'objets d'un rattrapage ou d'un avoir.
- Abonnement à l'année avec un règlement par prélèvement automatique : en cas d'impossibilité de l'école de dispenser les cours les prélèvements seront stoppé pendant la durée de suspension des cours et reprendrons à la reprise des cours.
- Abonnement à la carte (5 ou 10 cours par ex), règlement par chèque ou espèces obligatoire : les cours non dispensés feront l'objets d'un rattrapage ou d'un avoir.

ENGAGEMENTS de l'ADHERENT

Art 4 - L'adhérent doit respecter ses engagements et honorer les règlements tel que convenu initialement à l'inscription en veillant à ce que son compte soit approvisionné en conséquence.

Art 5 - L'adhérent mettra tout en oeuvre pour assister au cours quand ils sont assurés par l'établissements.

A St Paul le ……/……/……

Observations

signature

CONVENTION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

NOM et PRENOM de l'adhérent ……

NOM et PRENOM du payeur (si différent) ……

COTISATIONS + ADH : …… FRAIS DE BQ : …… TOTAL : …… €

1ER REGLEMENT de 30% immédiatement A L'INSCRIPTION …… €

☐ Carte Bleue ☐ Especes ☐ Chq n°……

Prélèvement n°1 le …… …… €
Prélèvement n°2 le …… …… €
Prélèvement n°3 le …… …… €
Prélèvement n°4 le …… …… €

Pour un également plus long nous consulter

TOTAL REGLE : …… €

Observations

☐ J'ai fournis un RIB et je m'engage à signer l'autorisation de prélèvement ainsi qu' a honorer mes prélèvements.

BON POUR ACCORD le : ……/……/……
Signature :

A ce stade, ne déduisez pas encore, vos avoirs, subventions etc... Ils seront considérés comme moyens de paiement plus bas :-)

JE CHOISIS MON ENGAGEMENT (1)

- A l'année (30 à 33 cours)
- Carte de 10 cours identiques et consécutifs

(1) Ce choix vous engage au vu du règlement intérieur. s'il est choisi, la cotis. à l'année sera due intégralement. NB : Aucun remb. ne pourra être obtenu.

CALCULEZ VOTRE TARIF* ET VOS REDUCTIONS

Par ordre croissant de prix

COURS N°1	*Pas de remise*	.....€
COURS N°2	*remisé*	.....€
COURS N°3	*remisé*	.....€
COURS N°4	*remisé*	.....€
FULL PASS (6 MAX)* :**		.....€

SOUS TOTAL COURS

Adhésion Obligatoire	15,00 €
Caution carte d'accès*	10,00 €
Licence FFD *facultative*	.....€
Autre option/articles :	.....€

TOTAL A PAYER :
cf tarifs en annexe

LISTE DE PIECES A FOURNIR

- ☐ Fiche d'inscription remplie RECTO/VERSO et signée
- ☐ Certif. Médical **ou** Attest. santé (à l'intérieur de cette Fiche d'insc.)
  - Renouvellement : Attest. Santé si Certif. Med. < 3 ans
  - Nouvel adhérent : Certif. medical obligatoire valable 3 ans
- ☐ Convention de force majeure à remplir à l'intérieur de la Fiche d'insc.
- ☐ Droit à l'image à remplir à l'intérieur de la Fiche d'insc.
- ☐ 1 photo pour les nouveaux adhérents
- ☐ Le paiement intégral de votre cotisation + adh. annuelle + caution carte d'accès*

AVEZ-VOUS DROIT AU FORFAIT FAMILLE ???

-20% sur la 3ème Pers., -40% sur la 4ème pers. *sur le forfait le moins cher*

Pour bénéficier de la remise il faut remplir les conditions suivantes :

- Offre réservée aux membres d'une même famille, même adresse, même règlement, même foyer fiscal (type parents et enfants...)
- Avoir rempli les coordonnées des personnes de votre famille (conjoints, enfants à charge) inscrits à 1001 Danses dans l'encadré a cet effet Page 1.
- Avoir rendu toutes les Inscriptions des membres de votre famille simultanément.

**Carte d'accès valable à vie, à régler une seule fois à la 1ère inscription, sous caution remboursable à restitution dans un délais max de 90 jours.*
**** 6 cours max à déterminer d'avance, avec véritable intérêt pour tous les cours choisis*

REGLEMENT

Pour les règlements échelonnés joindre tous les chèques avec, au dos, le nom de l'adhérent, si différent de celui du chèque, et la date d'encaissement. Rappel des modalités de base : 30% à l'insc. le reste sur les 2 mois suivants.

☐ **Espèces** *(demandez votre reçu)* *Reçu remis le ...../...../.....* Montant : ..... €

☐ **Prélèvements Mensuels** *(conditions, tarifs, et autorisation en annexe)* Montant : ..... €

☐ **Chèques** *échelonnement possible sous conditions à découvrir sur le tarif)*

Chq n° ..... BQ : ..... Date : ..... / ..... / ..... Montant : ..... €
Chq n° ..... BQ : ..... Date : ..... / ..... / ..... Montant : ..... €
Chq n° ..... BQ : ..... Date : ..... / ..... / ..... Montant : ..... €

☐ **Chèques Vacances** ou **Coupon Sport ANCV** *(max 50% du total dû)*

De n°..... à n°..... Nbre : ..... PU : .....€ Montant : ..... €
De n°..... à n°..... Nbre : ..... PU : .....€ Montant : ..... €

☐ **Carte bancaire** : ..... Montant : ..... €

☐ **Autres moyens de paiement** : ..... Montant : ..... €
(Aide de l'état, de la région, du département ou du Comité d'entreprise, *sous condition d'acceptation*)

Top départ n° ...../.....€ n° Pass Region : n° ...../.....€ Code Pass Sport : n° ...../.....€

☐ **Avoirs** : .....
(en cas de doute demandez le montant de votre avoir à l'accueil) Montant : ..... €

Montant total du reglement

SIGNATURE & ENGAGEMENTS

RGPD : Ces coordonnées ci-dessus seront utilisées uniquement par Axélibre & 1001 Danses à des fins d'informations sur les éventuelles absences de professeurs, les modifications de planning, la diffusion de tous les événements organisés par Axélibre ou 1001 Danses. Votre inscription en induit implicitement l'acceptation.

☐ J'atteste avoir lu et compris le règlement intérieur, qui m'a été remis lors de mon inscription.(Notamment les Articles. 3 et 5).
En m'inscrivant j'accepte de le respecter sans condition, ni réserve.

A Saint Paul Trois Châteaux
le ..... / ..... / .....

Signature :